Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 035-213502743-20260709-D2026_052-DE

SAINT-GERMAIN-SUR-ILLE (35)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 09/07/2026

Nombre de membres
En exercice : 15
Présents : 13
Absents : 2
Pouvoirs : 2
Mode de scrutin : à main levée
Abstention : 0
Votants : 15
Pour : 15 Contre : 0

L'an deux mil vingt-six, le neuf du mois de juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué le six juillet 2026, s'est réuni, en séance ordinaire sous la présidence de LEGENDRE Bertrand, Maire.

En exercice : LEGENDRE Bertrand, DELABARRE Sylviane, FELLOUS Frédéric, MARGUERITTE Valérie, BRUNET Thierry, BOURGET Patricia, VAUDIN Karine, JACOB Jean-Paul, PERIGNON Christophe, DUVAL Sabrina, BOUDOUYA Ali, MONTAUX Sylvie, OBLIN Pierre, LARCHER Julien, LEPEU Céline.

Absent(s):
Absent(s) excusé(s) :
LEPEU Céline donne pouvoirs à BOUDOUYA Ali ;
DELABARRE Sylviane donne pouvoirs à LEGENDRE Bertrand.

Secrétaire de séance nommée : MARGUERITTE Valérie

2026-052 : RH – MODIFICATION HORAIRE D'UN POSTE

Rapporteur : Monsieur LEGENDRE Bertrand

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1,
Vu le Code général de la Fonction Publique, Article L.542-2,
Vu la délibération n°2025-067 actualisant le tableau des emplois,
Considérant la nécessité de service ;

Il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services (modification de la durée hebdomadaire d'un poste).
Compte tenu de nombreuses absences au sein de l'équipe périscolaire et la nécessité de renforcer les missions de ce poste en termes d'entretien des locaux afin de veiller au bon fonctionnement du service.

Il convient de modifier la durée hebdomadaire de service du poste permanent suivant :

- Adjoint Technique territorial, agent des services périscolaires et d'entretien des locaux, avec une durée hebdomadaire de service à 15,29 heures.

Les heures annualisées comprennent :

- Les heures hebdomadaires : 648H (18H*36 semaines)
- Le forfait ménage (pendant les vacances) : 49H
- Le forfait pré-rentrée : 2H

Les modifications proposées sont les suivantes :

- Les heures hebdomadaires : 936H (26H*36 semaines), ajout de 2h quotidien sur 4 jours d'entretien de locaux.
- Le forfait ménage : 49H (inchangé)
- Le forfait pré-rentrée : 2H (inchangé)

La nouvelle durée hebdomadaire de service modifiée à 21,59 heures.

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 035-213502743-20260709-D2026_052-DE

A l'unanimité, le conseil municipal :

VALIDE la nouvelle durée hebdomadaire de service fixée à 21,59 heures à compter du 1er septembre 2026,

PREVOIT les crédits budgétaires 2027,

VALIDE l'actualisation du tableau des emplois et la création d'une offre d'emplois sur ce poste,

AUTORISE le Maire à effectuer toute démarche administrative en lien avec le sujet.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication par voie électronique.

Pour copie conforme,

Pour le Maire

COMMUNE DE ST GERMAIN-SUR-ILLE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ille-et-Vilaine